

Ateliers collaboratifs sur les lignes directrices de gestion (LDG) au CDG44



Le CDG44 organise des ateliers collaboratifs pour définir les lignes directrices de gestion (LDG) avec les collectivités volontaires du département.

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 ont modifié le cadre juridique relatif à l'avancement de grade et à la promotion interne et prévoient la définition de Lignes Directrices de Gestion (LDG), avant le 31 décembre 2020.

Ainsi, le CDG44 a organisé, vendredi 2 octobre, **son 1er atelier collaboratif** pour définir les lignes directrices de gestion (LDG) **avec les collectivités volontaires du département.**

22 représentants (directeurs·trice, élu·es ...) des collectivités affiliées, toutes tailles confondues, ont répondu présents pour participer à cette première réflexion en commun sur les critères de la promotion interne. Les objectifs ont été déclinés en introduction :

- o Définir les LDG pour la promotion interne des agents des collectivités affiliées au CDG

- o Accompagner toutes les collectivités dans la stratégie pluriannuelle de pilotage des RH

Un échange avec les organisations syndicales (OS) a été proposé le 13 octobre pour nourrir cette première phase de réflexion commencée avec les collectivités.

2 ateliers sont programmés pour continuer ce travail collaboratif :

o Réunion du 16 novembre avec les collectivités et du 2 décembre avec les organisations syndicales : présentation des propositions du groupe et des réflexions des OS afin d'affiner le projet des LDG

o Réunion du 17 décembre avec les collectivités : présentation du projet qui sera soumis au comité technique, réflexion sur la méthode pour l'élaboration des LDG des ressources humaines et préparation des outils et des supports.

Rappel de la méthode :

o Des réunions ont lieu avec des collectivités pour co-construire les LDG - Les organisations syndicales sont associées

o À la lumière de ces échanges, les LDG seront soumises au Comité technique du CDG44 et arrêtées par le président du CDG44

o Le projet des LDG sera soumis pour avis aux collectivités ayant leur propre CT dans un délai de deux mois

o Application des LDG pour la promotion interne de 2021

[Lien vers l'article sur www.cdg44.fr](http://www.cdg44.fr)

Vos contacts

Isabelle CONTREMOULIN

Direction Développement Territorial et Relations aux Publics du Centre de Gestion de Loire-Atlantique

02 49 62 43 90

communication@cdg44.fr

Anne-Sophie JUDALET

Chargée de mission communication numérique

02 40 35 84 77